Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20200210-Delib20202-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Rhône

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 17

Convocation du 5 février 2020.

L'an deux mil vingt, le 10 février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Françoise BONNAT DEVAUX, Sylvie DESBOURDELLE, Valérie HEMON et Carole TELMAN.
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Claude BEAUDOUX, Olivier CHAMBE, Bernard CHIRAT, Maurice REY, Paul ROSSI, et Henri ROUZAUD.

Absents excusés : Karine BOUCHET (Pouvoir donné à Sylvie DESBOURDELLE), Géraldine DUBESSY (Pouvoir donné à Diogène BATALLA), Isabelle SALFATI (Pouvoir donné à Maurice REY), Baptiste GAUDELUS (Pouvoir donné à Bernard CHIRAT), Bruno BIGOURDAN (Pouvoir donné à Paul ROSSI).

Absents : Gilbert CHAISE, Michel SAULT

2020-2/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ACHAT DU LOCAL COMMERCIAL SUR LA NOUVELLE PLACE À CÔTÉ DE LA MAIRIE

Rapporteur : M.ROUZAUD

VU les articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la commune souhaite acheter un local commercial pour pouvoir y installer un bar-tabac-restaurant, le dernier bar-tabac ayant fermé il y a plus d'un an et la mairie ayant acquis la licence 4,

Au vu des propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne pour un prêt de 450 000 € sur 15 ou 20 ans avec échéances fixes trimestrielles ou annuelles, et après délibération, le conseil municipal décide de retenir par une abstention et seize voix pour :

- le prêteur : Crédit Agricole Centre Est
- de retenir les modalités de prêt suivantes :

Montant du prêt : 450 000 €
Durée du prêt : 20 ans
Profil d'amortissement : échéances annuelles constantes avec intérêts perçus à terme échu proportionnel
Taux d'intérêt fxe : 0,85 % soit un taux équivalent de 0,77% pour des échéances annuelles réglées chaque année, à la date anniversaire de la première
Point de départ d'amortissement : 01/05/2020
Date de première échéance : 01/06/2020
Montant des frais de dossier : 450 €

- d'autoriser monsieur le maire à signer l'offre de prêt et tous les documents s'y rapportant,
- d'autoriser monsieur le maire à procéder au déblocage des fonds et au paiement des échéances,
- dit que cette recette sera inscrite au budget 2020 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA